Envoyé en préfecture le 05/06/2025
Reçu en préfecture le 05/06/2025
Publié le
ID : 059-215904707-20250605-202518-DE

République Française
Département du Nord
COMMUNE DE PREMESQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	19
Nombre de membres en exercice :	18
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération :	16 + 2
Procurations	
Date de la convocation :	28.05.2025
Date d'affichage :	28.05.2025

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le deux du mois de Juin, à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Maire.

16 Présents : Y. HUTCHINSON - A. MARQUE – P. ALLIOT - P. VANDEN DORPE – N. GUISLAIN – P. CAREY – S. VAN EECKE - D. DUMONT – C LEFEBVRE – X. DUBOIS - F. BOULANGER – S. MOUVEAUX – C. ANNAERT – P. PACCOU – P. JOURDAIN - G. DUBOIS
2 Absents ayant donné pouvoir : L. BASECQ à N. GUISLAIN – J. TYBOU à Y. HUTCHINSON
0 Excusés :

Monsieur Xavier DUBOIS a été désigné comme secrétaire de séance.

2025 - 18 : Autorisation de signature d'une convention cadre de partenariat pour l'accueil d'un stagiaire de 2ème année du CFMI de Lille
Rapporteur : Pascale ALLIOT

Au cours des deux années d'étude au CFMI (Centre de Formation de Musiciens Intervenants), les étudiants effectuent des stages en milieux scolaire et extrascolaires afin de mettre en œuvre des projets d'éducation musicale et artistique. Il s'agit de mettre en pratique les notions et techniques enseignées, d'apprendre à travailler avec des partenaires et de préparer ainsi leur future insertion professionnelle.

Le prochain projet d'école inscrit un axe sur le parcours artistique.

Dans une complémentarité avec Finoreille, l'école souhaiterait pouvoir accueillir un étudiant stagiaire du CFMI (Institut Supérieur d'Enseignement et d'Education Artistiques /Université de Lille) pour amorcer une dynamique en musique.

Pour l'accueil d'un étudiant dumiste, il faudrait dans ce cas signer une convention entre le CFMI et la mairie de Prémesques qui s'engagerait à la formation de cet étudiant sur une année scolaire.

La convention précise les engagements réciproques en matière de financement, d'accompagnement et de valorisation des projets.

Envoyé en préfecture le 05/06/2025
Reçu en préfecture le 05/06/2025
Publié le
ID : 059-215904707-20250605-202518-DE

Les engagements de la commune sont :

- Nommer un référent qui est chargé de la représenter, de favoriser les relations entre les différents partenaires et d'informer l'étudiant de sa politique territoriale en matière d'éducation artistique et culturelle. Il est donc décider de nommer en qualité de référents pour la commune Mesdames Pascale ALLIOT et Maïté ROUSSELLE
- S'engager durant la période d'effet de la convention à favoriser les conditions matérielles des interventions de l'étudiant et des représentations scéniques (accès et disponibilités de lieux adaptés, moyens matériels et humains éventuels, communication, etc.),
- Contribuer financièrement à l'accueil de l'étudiant et à la mise en œuvre de la représentation scénique des projets musicaux, à savoir :
    - Une participation forfaitaire nette de taxes de 2000.00 € pour chaque année universitaire au titre de la mise en œuvre du suivi artistique et du tutorat de l'étudiant,
    - Le remboursement mensuel à l'étudiant de ses frais de transport (véhicule personnel, de prêt ou de transports en commun) depuis son domicile jusqu'au lieu de stage pour les interventions à l'école et la période d'observation (itinéraire calculé sur site spécialisé), sur la base de 30 allers retours et selon le tarif officiel des collectivités locales ou sur la base du tarif des transports en commun,
    - La prise en charge des repas pris au restaurant scolaire

L'étudiant prend en charge 4 classes à partir de novembre et termine par un moment de restitution au mois de juin.

La convention est signée pour 3 ans (mais elle est dénonçable en cas de problème par un simple recommandé de la mairie).
L'étudiant ferait 4 X 45 minutes de musique le lundi (2 classes le matin, 2 classes l'après-midi) avec au moins une classe de cycle 3 et au plus une classe de cycle 1 (optionnel).

En ce qui concerne les types de projets, les étudiants sont formés pour travailler dans tout ce qui concerne les pratiques vocales (chanter et interpréter), mais également les pratiques instrumentales créatives (percussions du monde/body percussions, instruments fabriqués, lutherie expérimentales, contes en musique, ciné concert, paysages sonores à partir d'un album etc.) et il est possible de réaliser un spectacle en fin d'année.

Le conseil municipal ; à l'unanimité, décide de :

- Valider les conditions précisées ci-dessus dans le cadre de la convention de partenariat
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'Université de Lille et le CFMI la convention-cadre de partenariat pour une durée de trois années universitaires, qui définit les objectifs et les modalités d'accueil d'un étudiant stagiaire de deuxième année du CFMI de Lille sur la commune, et plus précisément au sein de l'école Jean-Loup Chrétien pour un travail en partenariat avec les enseignants et la commune dans la conception et la mise en œuvre et l'évaluation des projets musicaux.

Délibération adoptée à l'unanimité

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Nord

A Prémesques, le 05/06/2025
Affiché le 05/06/2025
Transmis au contrôle de légalité le 05/06/2025

Ainsi délibéré
Pour copie conforme,
Le Maire,
Yvan HUTCHINSON

MAIRIE DE PREMESQUES 59840

Le Secrétaire de Séance
Xavier DUBOIS